

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2016

FEVRIER 2019

Directeur Général, Directeur de publication		Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint		Allé Nar DIOP
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale		Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales		Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique		Mamadou NIANG
Conseiller du DG de l'ANSD et Président du Comité de lecture et de validation		Seckène SENE
Conseiller du DG chargé de l'action régionale		Mamadou DIENG

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION (CLV)

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Idrissa DIAGNE, Mamadou BALDE, Oumar SENE, Insa SADIO, Mamadou DIENG, Abdoulaye M. TALL, Mahmoud DIOUF, Mamadou AMOUZOU, Atoumane FALL, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath Cisse, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Alain François DIATTA, El Hadj Malick GUEYE, Mamadou BAH.

COMITE DE REDACTION

AVANT-PROPOS	Seckène SENE
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE& Ami Colé Cisse
2. MIGRATION	Awa CISSOKO et Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA & Serge MANEL
5. SANTE	Khoudia WADE& Cheikh Ibrahima DIOP
6. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY & Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta Diémé
9. AGRICULTURE	Kandé Cisse
10. ENVIRONNEMENT	Ndèye Khoudia Laye SEYE
11. ELEVAGE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Kandé Cisse
12. PÊCHE ET AQUACULTURE	Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul Diagne
14. BTP	Bintou Diack LY/ Mamadou DAFPE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Ndèye LO & Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Khoudia Laye SEYE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick Cisse & Baba NDIAYE
20. COÛT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO & Seynabou SARR & Madiaw DIBO
22. MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Le Sénégal ambitionne de faire du secteur minier un des piliers du développement durable du pays. De ce fait, il occupe une place prépondérante dans les projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Dans le cadre réglementaire, des avancées ont été notées avec l'adoption par le gouvernement sénégalais du nouveau code minier (loi No-2016-32) en novembre 2016. Ce code, ainsi que le décret No-2017-459 sur ses modalités d'application, redéfinissent le cadre légal et réglementaire du secteur minier.

Par ailleurs, le secteur des extractives⁵⁵ a réalisé une production de 487,4 milliards FCFA et une valeur ajoutée de 283,0 milliards FCFA en 2016, soit 2,5% du Produit Intérieur Brut (PIB). Comparé à 2015, la contribution de ce secteur au PIB a baissé de 0,2 point.

Ce chapitre s'intéresse au secteur des extractives au Sénégal en passant en revue le cadre réglementaire qui régit le secteur, l'avancée des projets prévus dans le secteur, notamment ceux du Plan Sénégal Emergent, les performances du secteur minier ainsi que les perspectives dans le secteur.

⁵⁵ Comptes rénovés 2014-2016.

XXII.1. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE MINIERE

Le code minier de 2003 a été remplacé par la nouvelle loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016 portant Code minier, adoptée et promulguée avec l'objectif de promouvoir un partenariat gagnant-gagnant entre l'Etat, les investisseurs privés et les communautés locales. Les travaux de la commission chargée de la revue du code minier ont débuté en 2013 et le projet de code a été présenté le 28 septembre 2016 en Conseil des ministres avant d'être adopté à l'Assemblée nationale en novembre 2016.

XXII.1.1. LE CODE MINIER DE 2016 : MODIFICATIONS ET INNOVATIONS

Plusieurs aménagements et innovations ont été apportés dans le nouveau code minier dont :

- ✓ la simplification de la terminologie propre à l'exploitation minière : la concession minière a été supprimée et le permis d'exploitation a désormais une durée de validité située entre 5 et 20 ans ;
- ✓ l'autorisation conjointe du Ministère des Mines et de la Géologie et du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan est obligatoire pour un changement de classe des gites de substances minérales en carrières ou mines ;
- ✓ la distinction entre les carrières privées et les carrières publiques, ces dernières pouvant être permanentes ou temporaires ;
- ✓ l'optimisation du taux de la redevance minière dans le cadre d'un dispositif modulaire selon les substances minérales extraites ;
- ✓ la modification de l'assiette de calcul de la redevance minière constituée désormais par la valeur marchande des produits extraits en lieu et place de la valeur au carreau de la mine ;
- ✓ la réintroduction de la taxe superficielle avec le maintien de l'obligation de rendu de superficie lors du renouvellement d'un permis de recherche ;
- ✓ le relèvement des droits fixes payés à l'occasion de l'attribution, du renouvellement, de l'extension, de la transmission, de la cession ou de l'amodiation d'un titre minier ;
- ✓ le libre choix des fournisseurs et sous-traitants mais soumis à la publication d'un plan de passation de marché ;

- ✓ l'obligation de réhabilitation des sites miniers couvre désormais la phase de recherche pour les projets de recherche n'ayant pas abouti à la mine ;
- ✓ le renforcement du contrôle des opérations minières par la conduite d'audits par l'Etat ou par un cabinet indépendant ;
- ✓ la création de zones promotionnelles pour encourager les investissements dans des périmètres à fort potentiel minier ;
- ✓ l'interdiction aux fonctionnaires ou agents de l'Etat de prendre part directement ou indirectement dans la gestion d'une entreprise minière ;
- ✓ l'orientation du Programme social minier vers un Fonds d'appui au développement local alimenté par 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes des sociétés minières ;
- ✓ l'institution d'un Fonds d'appui au secteur minier ayant pour objet la prise en charge des activités de Promotion et d'investissements initiés par l'Etat ;
- ✓ l'introduction, à titre optionnel, du principe de partage de production à côté de l'option du droit au permis d'exploitation.

XXII.1.2. LA LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE

La Lettre de Politique Sectorielle des Mines a été élaborée au cours de l'année 2016. Elle planifie les axes stratégiques des actions à mettre en œuvre sur la période 2017-2023 pour atteindre les objectifs du secteur.

La vision de cette nouvelle lettre est « un secteur minier sénégalais structuré et compétitif apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035 »

Pour cela, 4 axes stratégiques ont été identifiés :

- ✓ Axe 1 : Actualisation du cadre légal et institutionnel ;
- ✓ Axe 2 : Valorisation du potentiel minéral ;
- ✓ Axe 3 : Encadrement et promotion des mines artisanales ;
- ✓ Axe 4 : Renforcement de la gouvernance du secteur minier.

Les objectifs poursuivis par la lettre de politique sectorielle des mines sont :

- ✓ le renforcement du cadre légal et réglementaire pour une meilleure gestion des impacts économiques, sociaux, environnementaux de l'activité minière ;

- ✓ l'amélioration des connaissances géologiques du sous-sol pour assurer l'attractivité et renforcer la promotion du potentiel minier national ;
- ✓ le renforcement des moyens de contrôle, de surveillance et de suivi des opérations minières par le recrutement et le renforcement des capacités des ressources humaines et le renforcement du dispositif institutionnel adéquat pour les mines à grande échelle, les petites mines et les exploitations artisanales ;
- ✓ l'amélioration de la collecte et de la gestion des taxes et redevances minières ;
- ✓ l'amélioration de la redistribution des revenus tirés des opérations minières aux niveaux local et national ;
- ✓ l'utilisation des revenus pour des projets durables par l'accompagnement et l'intégration des grands projets miniers dans l'économie locale et régionale.

XXII.2. L'EVOLUTION DES PROJETS PREVUS DANS LE PSE POUR LE SECTEUR MINIER

Les six projets prioritaires pour le secteur des mines jouissent de la bonne promotion du secteur minier à travers les projets phares du PSE. On constate des découvertes d'exploration récentes dans plusieurs domaines ainsi que l'intéressement de nombreux investisseurs.

✓ le développement de la filière phosphates-fertilisants

Le but de ce projet est de créer un moteur de croissance et d'exportations robuste pour l'économie sénégalaise. L'exploitation de phosphates a été renforcée ces dernières années par l'attribution des petites mines aux sociétés SEPHOS, AFRIG et à Atlas Ressources Sarl ainsi que le démarrage en 2014 des activités de la SOMIVA et de Baobab Mining and Chemical Corp SA en 2016.

✓ la relance du Projet intégré sur le fer de la Falémé / axe SUD

L'objectif de ce Projet est l'exploitation effective du fer de la Falémé avant 2020. Le Groupement Sud-africain TRANSNET-NTONGA-BAKGHATLA RENAISSANCE a signé un protocole d'accord sur deux ans, le 25 mai 2016, avec l'Etat du Sénégal pour la réalisation du Projet. Au terme de ce délai, le groupement doit effectuer une étude complète de faisabilité bancaire du projet intégré et s'engager à le financer et le réaliser en accord avec l'Etat du Sénégal.

✓ **l'accélération de l'exploitation du secteur aurifère / région de Kédougou**

Ce projet a pour ambition de consacrer l'entrée du Sénégal dans le top 7 des pays exportateurs d'or en Afrique à travers le triplement de la production à 18 tonnes par an. A ce jour, la production formelle d'or du Sénégal provient essentiellement de l'exploitation de la mine industrielle de Sabodala par Sabodala Gold Operations SA et accessoirement de celle de la mine de Kharakhena par AFRIGOLD. Le Sénégal compte également sur le démarrage prochain des projets d'exploitation aurifère des mines de Mako, Makabingui, Niakafiri et Massawa.

✓ **l'encadrement et promotion des mines artisanales**

Ce projet a pour objectif principal de transformer les mines artisanales en opportunité de développement économique et social. Une des avancées à noter est la prise en compte de l'activité d'orpaillage dans le nouveau Code minier sous le vocable d'exploitation artisanale.

✓ **l'accélération de l'exploitation des gisements de zircon**

Le Sénégal dispose de réserves évaluées à 1,330 milliards de tonnes de sable avec une teneur moyenne de 2 % en minéraux lourds. La production de Zircon connaît des hausses considérables depuis l'entrée en exploitation de la Grande Cote Opération (GCO) et tend vers les objectifs annuels fixés. La société a également réalisé certains investissements, notamment l'aménagement d'un terminal de stockage de 30 000 m² avec convoyeur mobile au Port autonome de Dakar, une centrale électrique de 36 MW, la réhabilitation de la voie ferrée sur 110 km : Mékhé – Tivaouane-Thiès-Dakar d'un coût de 25 Milliards FCFA ; GCO détient aussi une concession de la voie 2 Thiès-Dakar et la construction de la nouvelle voie ferrée : Mékhé-Diogo pour un coût de 6 Milliards FCFA.

✓ **le développement d'un hub minier régional**

L'objectif global visé par ce projet est de positionner le Sénégal comme référence des services miniers d'Afrique de l'Ouest. Ce projet est logé au Ministère chargé des investissements. Des avancées ont été notées sur ce projet en particulier :

- ✓ la contribution à l'adoption du nouveau code minier ;

- ✓ la validation de tous les textes régissant les zones économiques spéciales et « Paquet investisseurs » ;
- ✓ la validation des axes opératoires du Village ou Cité des Mines ;
- ✓ l'enrôlement de plusieurs acteurs nationaux de 1^{er} plan : (CSTT-AO, LABOSOL, Maison des PME, SERTEM, ASFIM, Les industries orientales) ;
- ✓ l'appui à la création d'une fédération des fournisseurs de services et équipements aux miniers ;
- ✓ le recueil de manifestations d'intérêt d'une centaine d'opérateurs privés désireux de participer au projet ;
- ✓ l'inscription du projet dans le Programme de partenariat pays avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel).

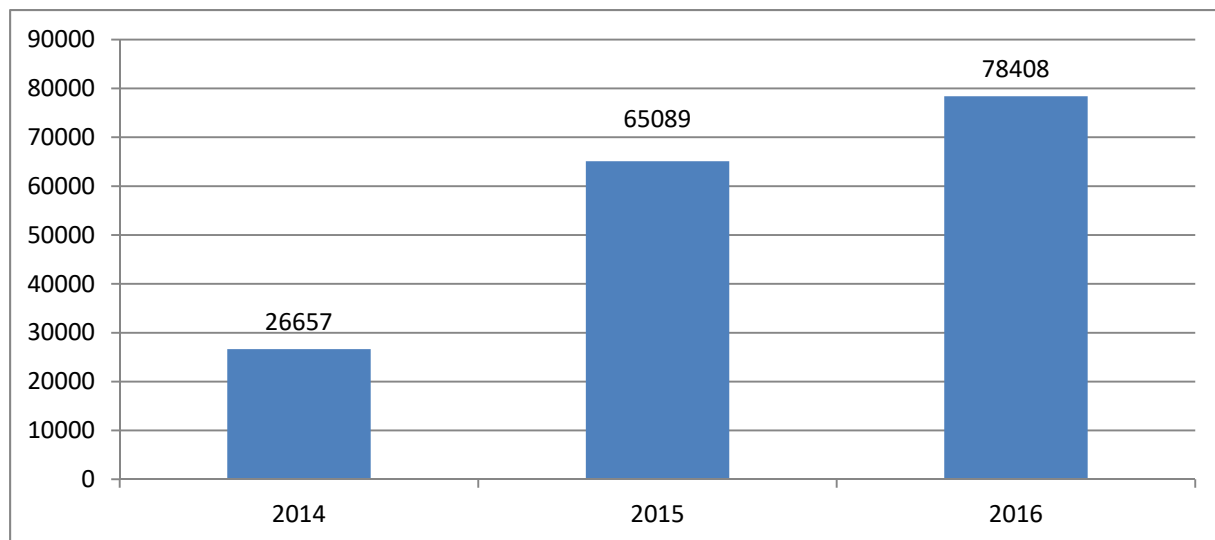
XXII.3. PERFORMANCES DU SECTEUR EXTRACTIF EN 2016

La production minière au Sénégal est assez diversifiée et est composée de métaux précieux, de métaux de base, de minéraux industriels, des minéraux lourds, des pierres et des matériaux de construction, etc.

XXII.3.1. LES PHOSPHATES

Activité dominante du secteur minier, l'exploitation de phosphates contribue aux succès de l'économie sénégalaise depuis plusieurs décennies et est assurée par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), la SOMIVA (Société Minière de la Vallée du fleuve), la Baobab Mining and Chemical Corp SA entrée en production en 2016 et la SEPHOS qui exploite une petite mine.

La production de phosphates poursuit sa tendance haussière depuis la recapitalisation des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) par INDORAMA en 2014. En effet, l'année 2015 marque la reprise avec un bond considérable de la production de phosphates en valeur (+144%). En 2016, elle enregistre une hausse de 20,4%, passant de 65 milliards FCFA à 78,4 milliards FCFA.

Graphique XXII-1 : Evolution de la production de phosphates de 2014 à 2016 (en millions FCFA)

Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés

En revanche, les exportations de phosphates ont enregistré une baisse de 37,1% entre 2015 et 2016, passant de 752.353 tonnes à 472.609 tonnes. Cette contreperformance s'explique, d'une part, par le repli de la production de la SOMIVA mais aussi par le relèvement de la production d'acide phosphorique qui utilise le phosphate comme intrant. A cet égard, les ventes à l'extérieur d'acide phosphorique sont ressorties en hausse de 22,6% en 2016, s'établissant à 115,6 milliards FCFA contre 94,0 milliards FCFA en 2015.

XXII.3.2. L'OR

L'exploitation de l'or se fait dans la zone orientale du Sénégal à Kédougou et à Tambacounda. Elle constitue un secteur important de l'économie locale et régionale. Outre l'exploitation industrielle assurée par les sociétés minières, cette activité est marquée par une forte implantation de diverses communautés qui pratiquent l'orpaillage.

La production d'or industrielle se chiffre à 204,6 milliards FCFA en 2016 contre 179,8 milliards en 2015. Cette hausse est en liaison avec la progression de la demande mondiale d'or des investisseurs institutionnels pour se prémunir des effets du Brexit et des élections présidentielles aux Etats-Unis.

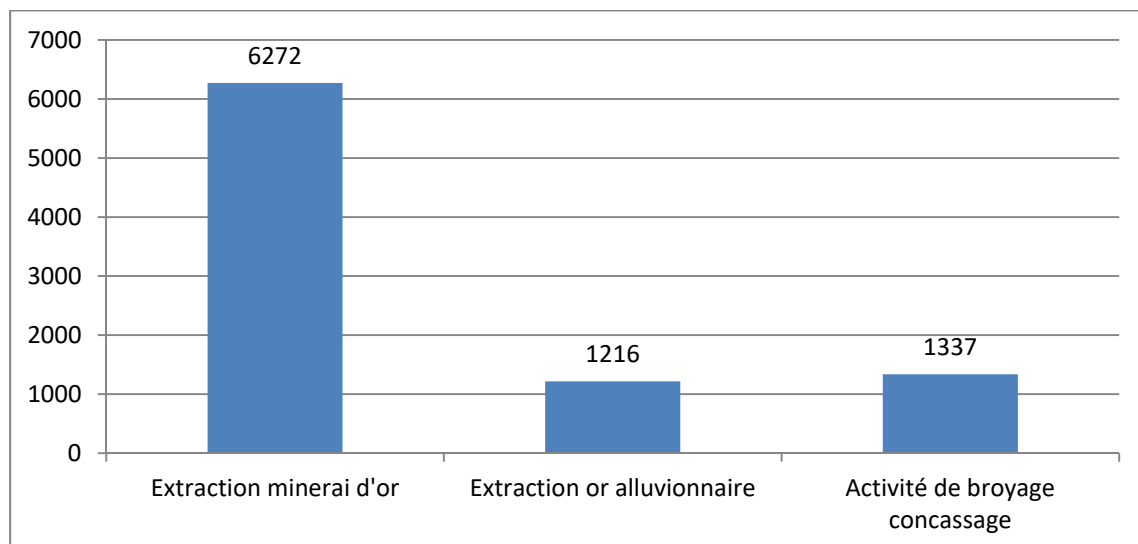
Par ailleurs, l'Etude Monographique sur l'orpaillage au Sénégal (EMOR), réalisée par l'ANSD a estimé la production artisanale d'or à 4,3 tonnes pour une valeur de 86,6 milliards FCFA (Voir encadré).

Encadré : Etude Monographique sur l'orpaillage au Sénégal

L'ANSD a entrepris, en 2015, le projet de rénovation des comptes nationaux du Sénégal (PRCN) afin d'avoir une exhaustivité de la mesure de l'activité économique et d'adopter le dernier manuel de référence en matière de comptabilité nationale (SCN 2008). Dans le traitement des sources, il est ressorti que les quantités et les valeurs relatives à la production de l'exploitation artisanale de l'or n'ont pas, jusque-là, été appréhendées de manière exhaustive. A cet égard, dans le but d'appréhender les caractéristiques sociales, économiques et environnementales etc. et de mieux cerner les contours de l'orpaillage, une étude monographique a été réalisée durant la période allant **d'avril 2016 à avril 2017**.

Les résultats de l'étude ont permis de dénombrer 6272 unités de production évoluant dans l'activité d'extraction du minerai d'or et 1 216 unités (acteurs) de l'orpaillage alluvionnaire. Il a été dénombré également 1337 unités de production s'activant dans l'activité de broyage/concassage.

Graphique XXII-2 : Répartition des unités évoluant dans l'orpaillage au Sénégal



Source : ANSD. Rapport EMOR

Au titre de l'emploi, cette activité concentre une main d'œuvre de 32 472 individus dont 27 444 s'activant dans l'activité d'extraction du minerai d'or, 3 814 évoluant dans le broyage/concassage et 1 216 dans l'alluvionnaire.

Concernant la production d'or dans l'activité d'orpaillage, elle a été évaluée à **4,3 tonnes**⁵⁶ d'or dont 3,9 tonnes pour l'activité d'extraction du minerai d'or et 341 kilogrammes d'or pour l'alluvionnaire. La production en valeur de l'or est estimée à **86,6 milliards de FCFA** dont 80,18 milliards FCFA pour l'extraction d'or et 6,42 milliards FCFA pour l'or alluvionnaire.

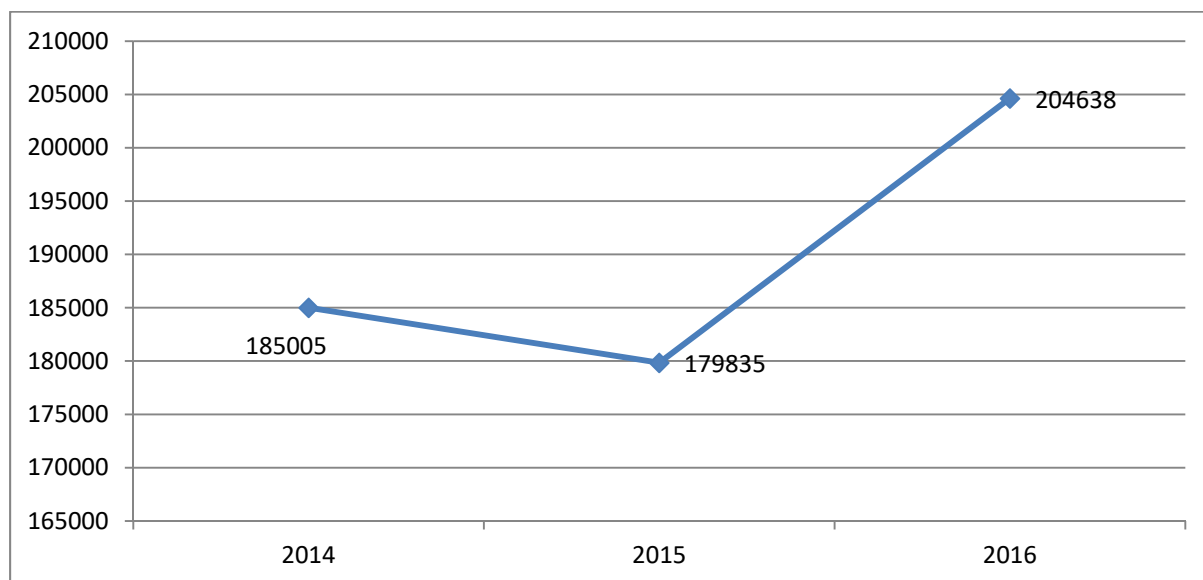
⁵⁶ Période de référence : avril 2016-avril 2017

S'agissant de la valeur ajoutée générée par ce sous-secteur, elle a été évaluée à 77,6 milliards FCFA. Elle provient essentiellement de l'activité d'orpaillage qui a fourni une valeur ajoutée de 73,9 milliards FCFA, soit 95% et le reste est issu du broyage/concassage (3,7 milliards de FCFA).

Concernant les ventes à l'étranger, l'or reprend la première place dans les exportations du Sénégal en 2016 avec une part de 14,1%. En effet, les exportations d'or non monétaire sont passées de 150,5 milliards de FCFA en 2015 à 193,3 milliards de FCFA, soit un relèvement de 28,5%. Ce redressement des exportations fait suite à une baisse tendancielle observée depuis 2012. La régression était imputable à une baisse de la demande mondiale de l'or ayant entraîné un repli des cours mondiaux. L'or était moins considéré comme valeur refuge, suite à la reprise plus ou moins à la normale de l'économie mondiale (après la crise des subprimes en 2008).

L'or non monétaire extrait au Sénégal est essentiellement exporté vers la Suisse (80,3%) et les Emirats Arabes Unis (16,9%). Il est important de noter l'entrée de la Chine parmi les clients de ce produit avec une part de 1,7% en 2016.

Graphique XXII-3 : Evolution de la production industrielle de minerai d'or en valeur (en millions FCFA) de 2014 à 2016



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés

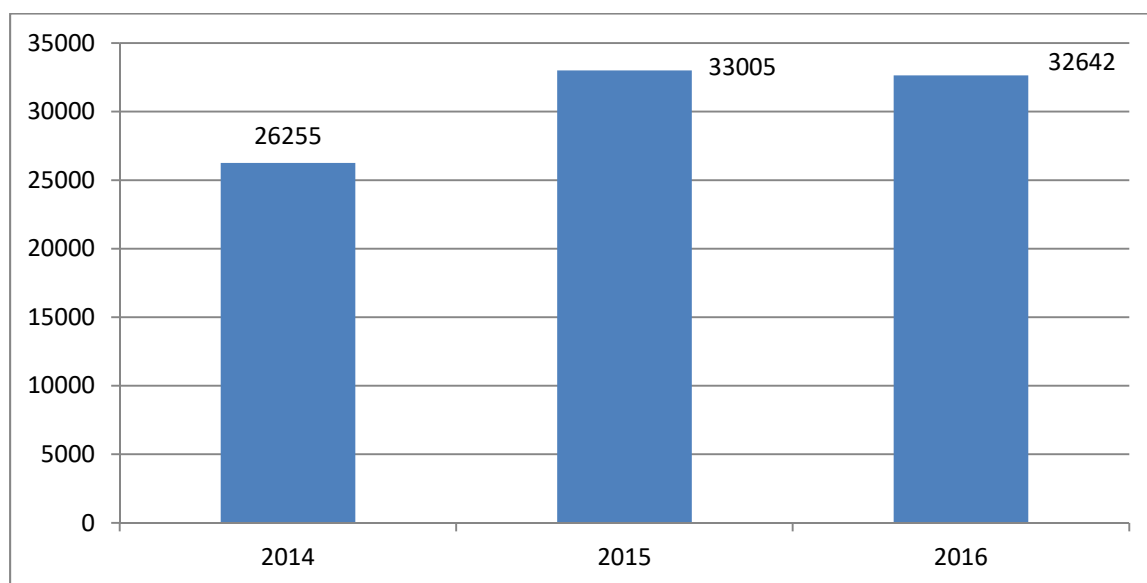
XXII.3.3. LE SEL

Le Sénégal est le premier producteur de sel en Afrique de l'Ouest. Cette production est en majeure partie assurée de manière artisanale et les plus grandes zones de production sont Fatick, Kaolack, Lac rose, Saint-Louis et Kaffrine.

En 2016, la production de sel a enregistré un repli de 1,1% passant de 33 milliards FCFA à 32,6 milliards FCFA. Cette baisse de la production de sel est imputable au retrait de la demande étrangère consécutive, notamment, à la concurrence internationale accrue (Inde, Ghana, Côte d'Ivoire, etc.).

Le sel produit au Sénégal est exporté principalement dans la sous-région. Les expéditions de sel ont connu une hausse de 6,1%, passant de 342.029 tonnes en 2015 à 363.117 tonnes en 2016. Les recettes obtenues des exportations de sel en 2016 sont évaluées à 10,8 milliards FCFA après 11,5 milliards FCA en 2015.

Graphique XXII-4 : Evolution de la production de sel en valeur de 2014 à 2016



Source : ANSD. Comptes nationaux rénovés

XXII.3.4. LE ZIRCON ET LE TITANE

La troisième⁵⁷ plus grande mine d'exploitation de zircon au monde se trouve à Diogo dans la région de Thiès où elle est exploitée par la Grande Cote Opération (CGO). Le zircon est produit en association avec l'ilménite, le rutile et le leucoxène des sources de dioxyde de titane (TiO₂). Le zircon est utilisé dans la fonderie (moulage), dans les industries électronique, chimique (peinture), textile et pharmaceutique et surtout dans l'industrie nucléaire pour sa transparence aux neutrons et aussi en addition aux alliages spéciaux.

Après un bond significatif en 2015, la production de Zircon et de Titane a progressé, de manière timide, en passant de 57,7 milliards de FCFA à 58,8 milliards FCFA en 2016.

⁵⁷ Derrière l'Australie et l'Afrique du Sud.

Le zircon sénégalais est destiné principalement au marché européen. En 2016, 62 101 tonnes de Zircon d'une valeur de 30,9 milliards FCFA ont été exportées contre 45 300 tonnes évaluées à 27,4 milliards FCFA en 2015. Concernant le Titane, les exportations sont passées de 404 323 tonnes (valorisées à 27,4 milliards) en 2015 à 387 392 tonnes (27,5 milliards) en 2016.

XXII.4. LES PRODUITS DES CARRIERES

De nombreuses carrières de sables, calcaires, grès, basaltes, latérites, argiles, etc. sont exploitées principalement dans les régions de Dakar et de Thiès. Les ressources apparaissent significatives, leur quantité est estimée en fonction des redevances payées aux services des mines et de la géologie des régions d'extraction.

Le calcaire est une roche d'origine sédimentaire utilisé dans la production de ciment et de granulats. Sa production est de 884 415 m³ en 2016.

Le basalte est une roche d'origine volcanique utilisée surtout dans les travaux publics. Il convient parfaitement à la confection de béton de qualité et à la réalisation de couches de roulement de chaussée. En 2016, 1 421 866 m³ de basalte ont été extraits.

En sus du basalte, la latérite qui entre aussi dans la réalisation des routes et chaussées a vu sa production atteindre 1 023 832 m³ en 2016. Cela reflète le dynamisme du secteur d'activité du génie civil (prolongement de la Voie de Dégagement Nord, autoroute ILA TOUBA, etc.).

La production de sable, quant à elle, se chiffre à 1 076 674 m³ en 2016.

Tableau XXII-1 : Quantités des substances extraites des carrières en 2016

<i>Substances minérales</i>	Quantités
Calcaire granulats	884 415 m ³
Basalte	1 421 866 m ³
Argile	385 500 T
Sable	1 076 674 m ³
Latérite	1 023 832 m ³

Source : Ministère des mines et de la géologie. Rapport de la RAC 2017

XXII.5. PERSPECTIVES DU SECTEUR

Le Sénégal a pour ambition de développer son potentiel minier et, à ce titre, plusieurs actions sont en perspective notamment :

- ✓ le démarrage des travaux de réalisation des infrastructures et de construction de l'usine de traitement de Zircon du projet Niafourang ;
- ✓ l'accroissement de la production de zircon par le projet Grande Côte ;
- ✓ la délivrance du permis d'exploitation d'or du projet Makabingui et démarrage des travaux de construction de la mine ;
- ✓ la poursuite des sondages à Niakhafiri ;
- ✓ la réalisation d'une usine de lixiviation pour récupérer l'or fin par AFRIGOLD SA ;
- ✓ la mise en place des infrastructures d'exploitation de la mine d'or de Mako (Toro Gold) ;
- ✓ le démarrage du décapage-intensification de la recherche pour la découverte de ressources additionnelles autour de la mine de TORO GOLD ; et
- ✓ l'accélération de l'exploitation en pleine capacité des gisements de Tobène Sud et Nord (ICS), de Ndiendoury (SOMIVA) et développement des projets de Baiti (SEPHOS), GaddBissik (ATLAS Ressources) et Lam-Lam (APGL).

Conclusion

La découverte de nouvelles potentialités minières et la stabilité politique a attiré un grand nombre d'entreprises minières au Sénégal. Afin de garantir à la fois un cadre fiscal stable et attractif, et une meilleure prise en compte des intérêts de l'Etat sénégalais, la réforme du Code minier a été bouclée et la loi portant Code minier a été adoptée et promulguée en novembre 2016.

Le Plan Sénégal émergent (PSE) est porté à 35-40% par le secteur minier. Toutefois, des défis majeurs sont à relever pour faire des activités extractives un moteur de la croissance de l'économie sénégalaise. Il s'agit notamment du renforcement du contrôle des opérations minières et des infrastructures, du développement de l'industrie de transformation des minerais.